



## **ARRETE MINISTERIEL RELATIF A L'ORGANISATION DES FORMATIONS AU PROFIT DES CADRES SPORTIFS**

### **La Ministre des Sports,**

Vu le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, les articles 39 et 40 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/11/2020 fixant la procédure de reconnaissance et de classement du mouvement sportif organisé ainsi que le subventionnement pour le développement du sport de haut niveau et des formations de cadres ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 15/04/2020 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 30/04/2020;

Vu l'avis du Conseil supérieur des Sports, donné le 28/05/2020;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- En application de l'article 33 la procédure de reconnaissance et de classement du mouvement sportif organisé ainsi que le subventionnement pour le développement du sport de haut niveau et des formations de cadre, les organismes repris en annexe du présent arrêté sont désignés pour organiser les formations de cadres spécifiques aux disciplines répertoriées.

**Art. 2.**- En application de l'article 33 du l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/11/2020 fixant la procédure de reconnaissance, de classement et de subventionnement du mouvement sportif organisé, les organismes suivants sont désignés pour organiser par délégation la formation à vocation managériale ou sécuritaire reprise ci-dessous :

1° GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE SPORTIVE : Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises.

2° TECHNICIEN DE PISCINE : Association des Etablissements Sportifs

3° BREVET SUPERIEUR ET BREVET DE BASE DE SAUVETAGE AQUATIQUE : Ligue Francophone Belge de Sauvetage ; SESA asbl ; HUPRACO asbl

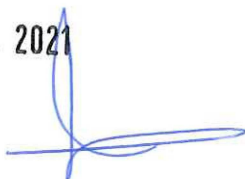
4° DIRIGEANT SPORTIF DE CLUB, DIRIGEANT SPORTIF DE FEDERATION : Association Interfédérale du Sport Francophone

**Art. 4.-** L'arrêté ministériel du 27 juin 2018 relatif à l'organisation des formations au profit des cadres sportifs est abrogé.

**Art. 5.-** Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le

22 JAN. 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke on the left and a horizontal stroke on the right, with a loop at the top of the vertical stroke.

**Valérie GLATIGNY**

**ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL RELATIF A L'ORGANISATION DES FORMATIONS AU PROFIT DES CADRES SPORTIFS**

- 1° AIKIDO : Association francophone d'aikido-aikikai de la Communauté française
- 2° ATHLETISME, MARCHE NORDIQUE, TRAIL : Ligue belge francophone d'athlétisme
- 3° AVIRON : Ligue francophone d'aviron
- 4° BADMINTON : Ligue francophone belge de badminton
- 5° BASEBALL, SOFTBALL : Ligue francophone de baseball et softball
- 6° BASKET-BALL : Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball
- 7° BOWLING : Fédération Sportive de Bowling Francophone
- 8° BOXE ANGLAISE : Ligue francophone de Boxe
- 9° CANOE, KAYAK : Fédération francophone de canoë-kayak
- 10° COURSE D'ORIENTATION : Fédération régionale des sports d'orientation
- 11° CYCLISME : Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles
- 12° DANSE SPORTIVE : Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive
- 13° ESCALADE (SAE-SNE), RANDONNE SPORTIVE,; Club alpin belge – Fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée
- ESCRIME : Ligue francophone des cercles d'escrime de Belgique
- 14° FITNESS : IFAPME - Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises & Fédération francophone de gymnastique et de Fitness
- 15° FOOTBALL : Association des Clubs Francophones de Football
- 16° FOOTBALL EN SALLE : Ligue francophone de football en salle
- 17° GOLF : Association francophone belge de golf
- 18° GYMNASTIQUE artistique et rythmique, Acro, GAM, GAF, TRAMPOLINE, PARKOUR, FITNESS : Fédération francophone de gymnastique et de Fitness
- 19° HALTEROPHILIE, POIDS ET HALTERES : Ligue francophone des poids et haltères
- 20° HANDBALL : Ligue francophone de handball
- 21° HANDICAPES : Activités physiques adaptées de loisirs (sans aspect compétitif) en exécution des articles 1, 15° et 26 du décret : Fédération Multisports Adaptés
- 22° HANDICAPES : Activités de Handisports de loisir et/ou de compétitions en exécution des articles 1, 12° et 23 du décret : Ligue Handisport Francophone

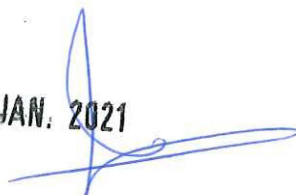
- 23° HEBERTISME, YOGA : Fédération belge d'hébertisme et de yoga
- 24° HOCKEY : Ligue Francophone de Hockey
- 25° JEU DE PAUME, BALLE PELOTE, ONE WALL, INDIAKA : Fédération des Jeux de Paume Wallonie – Bruxelles
- 26° JUDO : Ligue francophone belge de judo et disciplines associés
- 27° JU-JITSU : Fédération francophone de ju-jitsu
- 28° KARATE : Fédération francophone de karaté et arts martiaux affinitaires
- 29° KICKBOXING, MUAYTHAI : Ligue francophone de kick-boxing - muaythai
- 30° KIN-BALL : Fédération francophone belge de kin-ball
- 31° LUTTE : Ligue francophone de lutte olympique
- 32° MOTOCYCLISME : Fédération motocycliste wallonne de Belgique
- 33° NAGE AVEC PALMES, PLONGEE SOUS MARINE, HOCKEY SUBAQUATIQUE, APNEE : Ligue francophone de recherches et d'activités sous-marines
- 34° NATATION, PLONGEON, NAGE-SYNCHRONISEE, NAGE ARTISTIQUE WATER-POLO : Fédération francophone belge de natation
- 35° PATINAGE ARTISTIQUE : Fédération francophone de patinage artistique
- 36° PATINAGE ROULETTES, PATINAGE VITESSE, SKATEBOARD : Fédération belge francophone de patinage
- 37° PARACHUTISME : Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme
- 38° PECHE : Fédération Sportives des Pêcheurs Francophones de Belgique
- 39° PETANQUE : Fédération belge francophone de pétanque
- 40° PLANCHE A VOILE, VOILE, VOILE DE CROISIERE, KITESURF : Fédération francophone du yachting belge
- 41° RANDONNEE SOUTERRAINE, SPELEOLOGIE : Union belge de spéléologie
- 42° RANDONNEE SPORTIVE : Union Professionnelle des Métiers de la Montagne
- 43° RUGBY : Ligue belge francophone de rugby
- 44° SAUVETAGE SPORTIF : Ligue Francophone Belge de Sauvetage
- 45° SAVATE-BOXE FRANCAISE : Fédération francophone belge de savate
- 46° SKI ALPIN, SNOWBOARD, SKI DE FOND, BIATHLON : Fédération francophone belge de ski
- 47° SPORT AUTOMOBILE, KARTING : Association Sportive Automobile Francophone

- 48° SKI NAUTIQUE, WAKEBOARD : Fédération francophone de ski nautique et de wakeboard
- 49° SPORTS EQUESTRES, Complet, Dressage, Endurance, Obstacles, Para-Equestrian, l'Equitation américaine (en ce compris le Reining), Attelage : Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
- 50° SPORTS SENIORS : ENEO Sports
- 51° SQUASH : Ligue francophone de squash
- 52° TAEKWONDO : Association belge francophone de taekwondo
- 53° TENNIS, PADEL TENNIS : Association francophone de tennis
- 54° TENNIS DE TABLE : Aile francophone de la fédération belge de tennis de table
- 55° TIR A L'ARC : Ligue francophone belge de tir à l'arc
- 56° TIR SPORTIF, TIR AUX CLAYS : Union royale des sociétés de tir de Belgique – aile francophone
- 57° TRIATHLON – DUATHLON : Ligue belge francophone de triathlon et duathlon
- 58° VOL A VOILE : Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile
- 59° VOLLEY-BALL : Fédération de Volley Ball de Wallonie-Bruxelles

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel relatif à l'organisation des formations au profit des cadres sportifs du

Bruxelles, le

22 JAN. 2021



**Valérie GLATIGNY**